



# Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 21 avril, s'est réuni en session ordinaire, Sallé associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Jean GOUARD, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Vincent OTEKPO pouvoir à Sandrine BUCHOU, Fabienne LAMOUR pouvoir à Léa MARIÉ, Vincent LE GARJAN pouvoir à Farida REBOUH

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hugo COLLET

DÉLIBÉRATION : 2026-056

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

DÉLIBÉRATION : 2026-056  
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

**RAPPORTEUR : Driss SAÏD**

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est une instance consultative placée sous l'autorité de Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, et chargée essentiellement de procéder au classement des propriétés afin d'en déterminer l'assiette fiscale.

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts, le nombre de membres siégeant à la commission de Saint-Herblain comprend, outre le Maire ou l'adjoint délégué, 8 titulaires et 8 suppléants.

Les membres doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Peuvent participer à la Commission Communale des Impôts Directs, sans voix délibérative, trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants.

Les membres titulaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, comprenant au moins 16 titulaires et 16 suppléants, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires ainsi que leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Le mandat des membres de cette commission expirant à chaque renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'établir une nouvelle liste de propositions.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la liste des commissaires titulaires et suppléants ci-dessous, susceptibles de siéger à la commission communale des impôts directs,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à aux finances, affaires générales, services publics, prospective et évaluation des politiques publiques à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**A - COMMISSAIRES TITULAIRES**

Nom - Prénom	Taxes représentées		
	TF	TH	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
AMIET Guillaume	X		
ANNEREAU Béatrice			X
BOUQUAIN Jean-François	X		
CATHERINE Martial	X		
CHAMPIGNY Philippe	X		
COTTIN Marcel	X		
GERMAIN Amélie	X		
JOALLAND Denis	X		
LECHEVAL André			X
LE LOUZ Danièle	X		
LISBONA Marie-Frédérique	X		
NOBLET Christine	X		
ROHO Evelyne	X		
TRUTIE DE VAUCRESSON Baudouin	X		
ZADRA Sandrine	X		
ZEPHIR Clarisse	X		

**B - COMMISSAIRES SUPPLÉANTS**

Nom - Prénom	Taxes représentées		
	TF	TH	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
AMIET Noémie	X		
BERTHAUD Séverine			X
BIDAUD Hervé			X
BOULAY François	X		
CASSINA Matthieu	X		X
HAURY Nicolas	X		
LEJEUSNE Nelly	X		
LUCAS Christelle	X		
MAISONNEUVE Claire			X
MARCHAND Jean-Louis	X		
NOBLET Laurent	X		
PIERRE Nadine	X		
RIDARD Paul	X		
TNAIB Youssef			X
TROCHET Emmanuelle	X		
SAOUT Serge	X		

Elsa NOBLET, Matthieu ANNEREAU et Fabien QUÉDÉ n'ont pas pris part au débat ni au vote.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 28/04/2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

Hugo COLLET



Bertrand AFFILÉ

